



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_22 - Cession d'un bâtiment - Celles sur Belle, lieu-dit La Revêtizon - Parcelles AM0236 et AM0239 (annexes)

Annexe(s) :

- Avis des Domaines
- Plan de la parcelle AM0239

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	68	10	78	12

Pour : 77	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLÉ Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Cession d'un bâtiment - Celles sur Belle, lieu-dit La Revêtizon - Parcelles AM0236 et AM0239 (annexes)

Annexe(s) :

- Avis des Domaines

- Plan de la parcelle AM0239

Considérant le bien immobilier cadastré AM0236, d'une superficie de 994m² et la parcelle AM0239 qui le jouxte pour une surface de 6 m² situés rue Louis Magneron à Celles-sur-Belle (79370), lieu-dit La Revêtizon ;

Considérant le courrier de la commune de Celles-sur-Belle en date du 6 juillet 2022 pour le bâtiment situé rue Louis Magneron à Celles-sur-Belle ;

Considérant l'avis des Domaines en date du 17 mai 2021, pour une valeur de 30 000 € ;

La commune de Celles-sur-Belle, a formulé le souhait d'acquérir le hangar situé sur la parcelle AM0236 au lieu-dit La Revêtizon qui était utilisé pour le remisage du camion benne servant à l'enlèvement des ordures ménagères. Ce bâtiment est mitoyen d'un bâtiment appartenant au département des Deux-Sèvres pour lequel la municipalité se porte également acquéreur. La commune est par ailleurs déjà propriétaire des parcelles environnantes. Cette acquisition doit permettre à la commune de constituer un tènement foncier cohérent afin de réaliser son projet d'intérêt général d'installation des services techniques municipaux.

La vente est convenue au prix de 25 000 € HT et hors frais, les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur. Ce bien figure au budget Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la collectivité, la cession de ce bien n'est donc pas assujéti à la TVA au regard de son budget de rattachement.

Pour que la cession soit pleine et entière, la réitération par acte authentique devra intervenir dans un délai qui ne pourra pas excéder une année à partir de la présente délibération, soit avant le 22 septembre 2023. Si la cession par acte authentique n'est pas réalisée à cette date, les parties sont libérées de leurs engagements réciproques et la décision de cession sera caduque.

Vu l'article L. 2241-1 du code Général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens opérations immobilières,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER la vente du bâtiment situé rue Louis Magneron, La Revêtizon à Celles sur Belle, implanté sur les parcelles AM0236 et AM0239, pour une valeur de 25 000 € HT et hors frais, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur ;
- DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe TEOM ;
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET